Date de mise en ligne de l'acte : 21/02/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Procurations :	2
Votants :	24

N° 2023 2 2

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 10 Février à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO », sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 3 février 2023

Etaient présents :
Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, RIGAL, ROOU, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :
Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE
M. ESTRADE à Mme DAGNAC

Absents excusés :
Mmes DARBAS, GUILLEMAT et PITORRE.

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX

OBJET : LOTISSEMENT GASTON FEBUS : cession du lot n° 13

La commune a aménagé, au droit du collège Gaston Fébus, 2 lotissements à usage d'Habitation :

- **Gaston Fébus** : 19 lots de 324 à 467 m² destinés aux primo accédants
- **Chante Alouette** : 6 lots de 435 à 649 m² à vocation écologique ;

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis du 19 juin 2020 du Domaine sur la valeur vénale des 19 lots du lotissement Gaston Fébus référencé 2020 09185V0829, au prix de 88 € HT/m² ;
Vu la lettre du 22/06/2022 valant prorogation de 2 ans de l'avis N°2020 09185V0829 du 19/06/2022 ;

Vu la délibération 2020 4 26 du 3 juillet 2020 fixant le prix de cession au m² des lotissements comme suit :

- **Gaston Fébus** : **74.10 € le m²** dont 11.10 € le m² de TVA sur marge soit 63 € HT/m²
- **Chante Alouette** : **62.10 € le m²** dont 9.10 € le m² de TVA sur marge soit 53 €HT/m² ;

Vu la demande formulée le 26 décembre 2022 par Madame GERMA Léa de se porter acquéreur du lot n°13,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

➢ ***Approuve*** la cession d'un terrain nu cadastré Section ZW numéro 646, d'une superficie de 366 m², formant le lot 13 du lotissement Gaston Fébus, au profit de Madame GERMA Léa domiciliée à MAZERES (Ariège) 22 rue Jean Moulin au prix de 23 058.00 € HT (27 120.60 € TTC dont 4 062.60 € de TVA sur marge), augmenté des frais de réalisation d'étude de sol de 219,80€ HT (263.76€ TTC),

➢ ***Autorise*** la signature d'une promesse de vente, préalable à la cession, et l'acte authentique de vente ;

➢ ***Précise*** que la signature d'un acte authentique de vente est un élément constitutif de son consentement à vendre. La vente est donc conditionnée par la signature de l'acte authentique de vente, et le transfert de propriété et de jouissance est différé au jour de la signature de l'acte authentique de vente ;

➢***Désigne*** l'étude notariale de Maître JACQUET à Mazères pour l'accomplissement des actes correspondants ; les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

➢ ***Autorise Monsieur le Maire*** à accomplir toutes les formalités nécessaires à la commercialisation des dits lots en vue de leurs ventes,

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 13 février 2023

Le Maire,
Louis MARETTE

MAIRIE DE MAZERES
LA MAIN ARMÉE POUR TE SERVIR
(Ariège)

La secrétaire de Séance,
Clotilde THIOUX

Clotilde Thioux

Date de réception AR : 17/02/2023 Numéro de l'acte : 2_202322
Identifiant unique de l'acte : 009-210901856-20230210-2_202322-DE
Matières de l'acte : 3.2-Alienations